

Bureau du secrétaire

Montréal, le 18 septembre 2013

**Par courrier électronique**

Me François G. Hébert  
Directeur, Affaires réglementaires et tarifaires  
Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Suivi 2013 des évaluations des programmes du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur)**

---

Cher confrère,

La présente fait suite aux rencontres administratives regroupant le personnel technique de la Régie de l'énergie (la Régie) et du Distributeur qui se sont tenues le 4 juillet et le 10 septembre 2013. Lors de ces rencontres, la demande suivante de la Régie, exprimée dans la décision D 2013-037, a été discutée :

*« [571] La Régie demande que la priorisation des efforts dans l'exercice d'évaluation des programmes du PGEÉ, la définition de ses objectifs et son utilité pour le Distributeur soient inscrits à l'agenda des rencontres prévues dans le cadre de l'examen par voie administrative des évaluations des programmes du PGEÉ ».*

La Régie retient les modalités suivantes quant au suivi des évaluations et de l'état des programmes du PGEÉ.

**Suivi des évaluations des programmes**

- Les rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ par des firmes externes contiendront l'évaluation des hypothèses, des paramètres et des économies d'énergie ainsi que toute recommandation de nature opérationnelle ou économique liée au programme évalué.

- Les rapports d'évaluation pourront couvrir des périodes d'évaluation plus longues que par le passé (jusqu'à 3 ans) selon l'évolution des programmes et des marchés et l'ampleur du budget des programmes.
- Le rythme de dépôt des rapports d'évaluation à la Régie (une fois ou deux fois par année) sera examiné en tarifaire.
- La Régie publiera ces rapports sur son site internet.
- La Régie transmettra, au besoin, une demande de renseignements (DDR) portant sur les résultats présentés dans les rapports et les paramètres ayant un impact sur la rentabilité des programmes évalués.
- À la suite des réponses du Distributeur à la DDR, la Régie tiendra, au besoin, une séance de travail regroupant le personnel technique de la Régie et du Distributeur.
- Au terme de cet exercice, la Régie préparera un rapport qui sera publié sur son site internet.

#### Suivi de l'état des programmes

- Le suivi de l'état des programmes du PGEÉ, à savoir les plus récents résultats des programmes au plan des hypothèses, des paramètres, des économies d'énergie, du budget, etc., sera présenté dans le cadre du Rapport annuel du Distributeur.
- La Régie transmettra, au besoin, une DDR portant sur l'état des programmes.
- À la suite des réponses du Distributeur à la DDR, la Régie tiendra, au besoin, une séance de travail de type informative afin de clarifier certains éléments du Rapport annuel et des réponses à la DDR, laquelle regroupera le personnel technique de la Régie et du Distributeur.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as